

Directive

De la part de :	Frédéric Wirtz, Président communautaire Guy Richelle, Administrateur délégué – Services humanitaires Ivan de Bouyalski, Administrateur délégué – Service francophone du sang
A l'attention :	Des membres de la Croix-Rouge – Communauté francophone

Réf. **DIR/CA/2024**

Nombre de pages : 6

Date : 13 juin 2024

Concerne : Directive – Elections statutaires 2024-2025 – Mandats communautaires – Conseils d'administration des Services humanitaires et du Service francophone du sang

Madame, Monsieur,

En leur séance respectivement du 29 mai 2024 et du 4 juin 2024, le Conseil d'administration du Service francophone du Sang et le Conseil d'administration des Services humanitaires ont édicté la directive d'élections ci-jointe et nommé les trois administrateurs chargés de proposer la constitution des nouveaux Conseils d'administration : Frédéric Wirtz, Gérard Martin, Luc Uylenbroeck.

Elle sert de seule référence pour l'organisation du processus d'élections destiné à pourvoir au niveau communautaire pour le quadriennat 2025-2029.

Cette directive a été établie conformément au règlement d'ordre intérieur. Elle pourrait être adaptée en fonction des modifications qui seraient apportées au ROI en cours de quadriennat.

Merci de transmettre cette directive à vos collaborateurs en temps utile et de veiller à l'application scrupuleuse de celle-ci.

Cordialement,

DocuSigned by:
Ivan de Bouyalski
8CB977490748461...
Ivan de Bouyalski
Administrateur délégué
Service francophone du sang

DocuSigned by:
Guy Richelle
6FA0803EE836445...
Guy Richelle
Administrateur délégué
Services humanitaires

DocuSigned by:
Frédéric Wirtz
FC0EFFC4BA4046E...
Frédéric Wirtz
Président communautaire

<u>Référence</u> DIR/CA/2024	<u>Intitulé</u> Elections statutaires 2024-2025 Mandats communautaires	<u>Date</u> <u>réunion</u> 29/05/2024 et 4/06/2024
	<u>Etat du document</u> Approuvé in fine le 4/06/2024	

DIRECTIVE

relative aux élections statutaires 2024-2025

approuvée par le Conseil d'administration du Service francophone du Sang le 29 mai 2024
approuvée par le Conseil d'administration des Services humanitaires le 4 juin 2024

Mandats communautaires Conseils d'administration

Cette directive reprend :

1. Les profils recherchés pour les mandats à pourvoir
 - 2.1. Président·e communautaire
 - 2.2. Vice-président·e des Services humanitaires et Vice-président·e du Service francophone du sang
 - 2.3. Administrateur·trice
2. La procédure d'élections

1. Profils recherchés pour les mandats à pourvoir

1.1. PRESIDENT·E COMMUNAUTAIRE

Qualifications, connaissances et expériences demandées

- diplôme de l'enseignement supérieur universitaire ou expérience probante en rapport avec le mandat
- expérience de plusieurs années en gestion de haut niveau
- connaissance suffisante de la Croix-Rouge de Belgique (statuts, missions, structure, activités), du Mouvement Croix-Rouge et de ses principes
- bonne connaissance du néerlandais, de l'anglais et ou de l'allemand

Qualités personnelles attendues

- adhérer aux principes et valeurs humanitaires du Mouvement
- adhérer aux principes de bonne gouvernance
- vision stratégique et capacité de projection à long terme
- bonne capacité de leadership
- capacité à déléguer
- capacité à travailler en équipe
- bonne capacité d'analyse
- aisance à s'exprimer en public
- relations dans les milieux économiques, politiques et sociaux

Atout supplémentaire

- bonne connaissance du secteur non marchand (public et/ou privé)

Conditions d'accès

- disponibilité suffisante en regard de la fonction
- déclarer ses engagements auprès d'autres organisations humanitaires, politiques, sociales ou commerciales
- n'occuper aucun mandat politique
- ne pas avoir occupé le mandat visé pour trois termes (le mandat entamé en cours de terme par cooptation ne compte pas dans la limite), une demande motivée de dérogation peut être soumise à l'instance supérieure

1.2. VICE-PRESIDENT·E

Qualifications, connaissances et expériences demandées

- diplôme de l'enseignement supérieur universitaire ou expérience probante en rapport avec le mandat
- expérience de plusieurs années en gestion de haut niveau
- connaissance suffisante de la Croix-Rouge de Belgique (statuts, missions, structure, activités), du Mouvement Croix-Rouge et de ses principes
- bonne connaissance du néerlandais, de l'anglais et ou de l'allemand

Qualités personnelles attendues

- adhérer aux principes et valeurs humanitaires du Mouvement
- adhérer aux principes de bonne gouvernance
- vision stratégique et capacité de projection à long terme
- capacité d'analyse
- aisance à s'exprimer en public
- capacité à travailler en équipe
- relations dans les milieux économiques, politiques et sociaux

Conditions d'accès

- disponibilité suffisante en regard de la fonction
- déclarer ses engagements auprès d'autres organisations humanitaires, politiques, sociales ou commerciales
- n'occuper aucun mandat politique
- ne pas avoir occupé le mandat visé pour trois termes (le mandat entamé en cours de terme par cooptation ne compte pas dans la limite), une demande motivée de dérogation peut être soumise à l'instance supérieure

1.3. ADMINISTRATEUR·TRICE

Qualifications, connaissances et expériences demandées

- diplôme de l'enseignement supérieur ou une expérience probante en rapport avec le mandat
- connaissance suffisante de la Croix-Rouge de Belgique (statuts, missions, structure, activités), du Mouvement Croix-Rouge et de ses principes ou engagement à l'acquérir dans un délai de six mois
- soit détenteur·trice d'une expertise pointue utile à la CRB-CF
- soit détenteur·trice d'une solide expérience Croix-Rouge

Qualités personnelles attendues

- adhérer aux principes et valeurs humanitaires du Mouvement
- adhérer aux principes de bonne gouvernance
- vision stratégique et capacité de projection à long terme
- capacité d'analyse
- capacité à travailler en équipe
- relations dans les milieux économiques, politiques et sociaux

Conditions d'accès

- disponibilité suffisante en regard de la fonction
- déclarer ses engagements auprès d'autres organisations humanitaires, politiques, sociales ou commerciales
- n'occuper aucun mandat politique
- ne pas avoir occupé le mandat visé pour trois termes (le mandat entamé en cours de terme par cooptation ne compte pas dans la limite), une demande motivée de dérogation peut être soumise à l'instance supérieure

2. Procédure d'élections

Le Conseil d'administration du Service francophone du Sang et le Conseil d'administration des Services humanitaires sortants confient à trois administrateur·trices le soin de proposer la constitution des nouveaux Conseils d'administration des Services humanitaires et du Service francophone du Sang.

Ils·Elles doivent proposer la composition des nouvelles équipes en veillant à respecter la composition des instances telles que prévues dans le Règlement d'ordre intérieur ou telles qu'arrêtées en Conseil communautaire.

La désignation de ces trois administrateur·trices est arrêtée au plus tard en juin 2024.

Les candidatures sont à adresser au secrétariat institutionnel (Soline Nève, Secrétaire de gouvernance, secretariat.institutionnel@croix-rouge.be).

Avant le début du prochain quadriennat (décembre 2024), le Conseil communautaire, sur proposition des Conseils d'administration des Services humanitaires et du Service francophone du sang sortants, élit le·la futur·e président·e communautaire et les deux équipes d'administrateur·trices.

Les nouveaux conseils d'administration entrent en fonction le 1^{er} janvier 2025.